

DEC140370DR02

Décision portant nomination de M. Olivier Pellegrini aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 133020DGDS portant création de l'unité FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne et nommant M. Harald Putzer en qualité de directeur;

Vu l'avis de l'assemblée générale de l'unité en date du 21/01/2014 ;

Considérant que M. Olivier Pellegrini a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier Pellegrini, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne à compter du 01/01/2014.

M. Olivier Pellegrini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier Pellegrini est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27/01/2014

Le directeur de l'unité
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de l'administratrice provisoire de Paris Diderot
Christine Clérici

Décision DEC113032DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quadriennale conclue avec l'ENS Cachan le 20 juin 2011, portant création de l'unité mixte de recherche n° 8643 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8643 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} mars 2011 ;

Considérant que Melle Virginie GUENARD a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011, et les 1, 2 et 5 décembre 2011.

Article 1

Melle Virginie GUENARD, Assistante Ingénieure au CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS UMR n° 8643, à compter du 6 décembre 2011.

Melle Virginie GUENARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Virginie GUENARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Cachan, le 19 décembre 2011
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'ENS Cachan